



**DELIBERATION N° 21/099 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ACQUISITION DE L'ŒUVRE « ILLUMINISIMU »
DE DUMÈ PAOLINI**

CHÌ APPROVA A COMPRA DI L'OPERA DI DUMÈ PAOLINI « ILLUMINISIMU »

REUNION DU 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf mai, la commission permanente, convoquée le 6 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Romain COLONNA
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'acquisition de l'œuvre « Illuminisimu » de Dumè Paolini pour un montant de 50 000 euros.

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'affectation de 50 000 euros sur le programme 4423 - Culture, section d'investissement, du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 19 mai 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA DI L'OPERA DI DUME PAOLINI
"ILLUMINISIMU"**

**ACQUISITION DE L'ŒUVRE "ILLUMINISIMU" DE DUME
PAOLINI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Opportunité et contenu

La Direction du Culture souhaite se porter acquéreur d'une œuvre contemporaine de Dumè Paolini qui serait créée spécifiquement pour la Collectivité de Corse et installée au Museu Pasquale Paoli de Merusaglia.

Illuminisimu est une sphère représentant la Terre, d'où se détache la Corse selon l'angle visuel. Comme composantes de la sphère, des formes variées, qui donnent, selon l'auteur « l'idée de la diversité, de la complexité, de la richesse : celles du territoire, sculpté par des montagnes abruptes et des fleuves fougueux, découpé en vallées profondes, pièves, microrégions, celles de la langue aussi, polynomique, celle des hommes enfin, qui constituent ce peuple ».

Un seul point de vue vers la sphère et ces formes qui changent à chaque pas, laisse apparaître la Corse comme par magie. D'où son nom, *Illuminisimu* (les Lumières en référence au XVIIIème siècle), « qui pousse le visiteur, comme l'a fait Paoli en son temps, à se questionner sur sa place dans le monde et sa manière de regarder ce monde ».

L'œuvre mesurerait entre 2 et 2,5 mètres de hauteur. La matière idéale serait l'inox mais elle peut aussi être fabriquée en acier zingué. La technique utilisée est celle de la strato-conception, la construction s'appuie sur une succession de « couches », à laquelle l'artiste ajoute une originalité, celle de laisser un espace entre chaque plan.

« *Native Vision* », installée à Beachport en Australie en 2010, est réalisée selon cette technique. Créateur principalement d'œuvres monumentales, en France et à l'étranger, Dumè Paolini s'est établi à Ajaccio il y a trois ans et souhaite s'exprimer à travers un projet purement dédié à la Corse.

Cette acquisition viendrait enrichir les collections du Museu Pasquale Paoli en art contemporain, et s'intègre dans la nouvelle orientation du musée qui vise à illustrer « La Corse au cœur de l'Europe des Lumières », au croisement de l'éducation, de la culture et du tourisme.

Contexte juridique

Ces objectifs correspondent à ceux fixés par la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse, notamment la politique de développement des publics, l'éducation artistique et la sensibilisation à l'émotion esthétique.

Aspect financier

Le coût de cette acquisition est estimé à **50 000 euros**.

Ainsi, il vous est proposé de procéder à l'affectation d'un montant de **50 000 euros sur le programme 4423 Culture Investissement, chapitre 903, fonction 311**, pour l'acquisition de cette pièce.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITIONS AFFECTATION

ORIGINE : BP 2021

PROGRAMME : 4423 Culture Investissement
CHAPITRE : 903

MONTANT DISPONIBLE.....5 282 573 €

MONTANT AFFECTE :50 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 5 232 573 €

